

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 11 juillet 2011 à 20 h30

Présents :

Mesdames GOUTTE et HERAUD

Messieurs BERNARD, BRILLAUD, GABORIT, HILARION, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI, ODIN et RIVIERE

Excusés :

Mesdames BERNAUD, BODEÏ

Messieurs BOUSSARD, PONTACQ

Pouvoirs donnés par Ph.PONTACQ à M.HERAUD et par F.BOUSSARD à J.-L. HILARION
(13 votants)

Secrétaire de séance :

Monsieur BRILLAUD

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Présentation d'un projet de M.LETHEUX, Président de l'association « Achillée et Ciboulette »

Madame le Maire a invité M.LETHEUX, déjà partenaire des jardins partagés du Clos Saquary afin qu'il puisse présenter à l'ensemble du Conseil les principaux axes de son action ainsi qu'un projet personnel et professionnel qui pourrait avoir pour cadre la commune de Plassac. Monsieur LETHEUX commente sa formation, ses motivations, son implication dans la création d'une AMAP à Prignac-et-Marcamp (« *Brouettes et paniers* »), ses axes de travail au sein « d'Achillée et Ciboulette » : jardins médiévaux, jardins collectifs, interventions pédagogiques. Il recherche actuellement un terrain agricole avec habitation et bâtiments annexes pour créer une petite entreprise (production agro-forestière, plantes aromatiques...).

Les membres du Conseil doivent examiner cette proposition dans le cadre d'un groupe de travail.

2. Choix d'un notaire pour une acquisition et une régularisation cadastrale

Madame le Maire signale que l'acquisition du terrain en bordure de Gironde à La Gorce et la régularisation du plan cadastral rue Sansonnet peuvent désormais être actées. Après concertation avec les divers partenaires, il apparaît que l'étude notariale Massabie/ MASSON pourrait être le notaire retenu pour l'ensemble des opérations.

Le Conseil délibère et adopte cette proposition :

- à la majorité, 1 vote contre (Monsieur Rivière) pour ce qui concerne l'achat,
- à l'unanimité pour ce qui a trait à la régularisation.

3. CCB : désignation de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Madame le Maire signale que vingt membres de cette commission doivent être désignés par Monsieur le Directeur des impôts sur proposition des communes de la CCB ; il a été convenu que la commune de Plassac en proposerait deux : un titulaire et un suppléant.

Madame le Maire, après consultation des intéressés propose Monsieur André ZITOUN comme titulaire et Monsieur Francis BOUSSARD comme suppléant.

Le Conseil délibère et adopte cette proposition à l'unanimité moins une abstention (celle de F. BOUSSARD)

4. Transports scolaires

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des marchés publics de transport, relatifs aux Lignes Régulières Spécialisées, sont en cours d'attribution par le Conseil général pour une nouvelle période de 7 ans, à compter de la rentrée scolaire 2012.

Il convient de délibérer dans les meilleurs délais, d'une part pour obtenir à nouveau la qualité d'Autorité Organisatrice de second rang (AO2) de Transport du Conseil général et, d'autre part, pour être autorisé à signer la future convention de délégation de compétence et ses annexes, pour la période 2012/2019, que les services soient exploités en régie directe ou par un transporteur.

Monsieur BRILLAUD précise qu'actuellement neuf élèves de l'école de Plassac sont concernés par un transport organisé par la commune en tant qu'AO2 ; le circuit de ramassage a une longueur de sept kilomètres ; sur les neuf enfants concernés, deux sont à plus de trois kilomètres de l'école (prise en charge à 100% par le Conseil général), les sept autres sont à moins de trois kilomètres (prise en charge actuelle de 35% qui sera portée à 30% à la rentrée 2012). Le coût global est de 12 712,24€, l'aide du Conseil général de 5 591,13€ (43,90%).

Monsieur BERNARD aurait souhaité que l'on examine la possibilité d'une exploitation en régie. Une discussion fait apparaître plusieurs réserves vis-à-vis de l'utilisation actuelle d'un car de grande taille mais également des interrogations sur l'opportunité d'un investissement dans un minibus et d'un emploi de chauffeur pour deux petites heures par jour. Les délais impartis ne permettent pas de lancer une étude avant la délibération. Des regrets sont émis à ce sujet. Par acquis de conscience, un groupe de travail sera cependant chargé de réaliser cette étude.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité la proposition de renouvellement de délégation de compétence (13 voix pour).

Monsieur BRILLAUD présente à l'aide d'un document l'ensemble des autres dispositions adoptées par le Conseil général le 29 avril 2011 et présentées aux élus le 19 mai 2011 :

- tarification unique sur le réseau Trans-Gironde à 2,50€ à compter du 1^{er} septembre 2012 ;
- nouvelle gamme tarifaire du réseau de transport interurbain établie sur le même principe ;
- droit au transport sur l'ensemble du réseau Trans-Gironde pour les jeunes titulaires du titre « Sympa » (100€) et « Modalis » (150€) ;
- même plafond de part familiale à 100€ pour transport scolaire (second degré) sur Trans-Gironde et sur les circuits gérés par les AO2 lorsque les critères sont respectés (le Conseil général ne s'est pas encore prononcé sur cette dernière disposition)

La tarification unique doit être un outil permettant d'obtenir une équité territoriale quel que soit le mode de gestion du service ou quelle que soit la longueur du trajet.

5. Site internet : choix d'un prestataire

Monsieur Bernard gère personnellement un site internet pour la commune mais souhaite qu'un prestataire professionnel assure ce service. Après consultation, il a retenu trois offres dignes d'intérêt :

- le cabinet NTI conseil, déjà sollicité pour l'équipement informatique de l'école ;
- BS Média, qui édite le journal de la commune ;
- EDEN, nouvelle entreprise domiciliée à Plassac.

Il commente les services proposés par chacun, relativement différenciés.

Les tarifs des prestations respectives sont les suivants (HT) :

	NTI Conseil	BS Média	EDEN
Création du site	1199€	1990€	2240€
Forfait annuel maintenance	200€	650€	650€

Le Conseil délibère et retient à l'unanimité (13 voix pour) la proposition d'EDEN compte tenu de la qualité des services proposés et de l'implantation locale.

Un groupe de travail est créé pour définir avec le prestataire le contenu à présenter ; il comprend : Jean-Louis BERNARD, Jean-Luc HILARION, Francis BOUSSARD, Daniel BRILLAUD, Christian MICHEL, Daniel MIGLIORINI.

6. Effacement des réseaux

Jean-Louis BERNARD informe le Conseil de la décision du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Blayais de retenir dans son programme 2011 l'enfouissement du réseau électrique de l'entrée nord du village (D669). France-Télécom devrait au préalable enfouir son propre réseau en septembre. L'éclairage public sera également remanié à cette occasion. Le panneau d'entrée du village sera remplacé plus en amont.

Une réunion de coordination des différentes interventions aura lieu le jeudi 21 juillet.

Une subvention pour l'éclairage public a été obtenue en 2010 ; une autre pour 2011 va être demandée.

7. Photocopieur de la mairie

Le photocopieur de marque RICOH de la mairie est souvent en panne. La société ACTEIS qui le met à disposition dans le cadre d'un contrat leasing (324€/trim., fin de contrat en nov. 2013) propose un nouvel appareil RICOH, neuf, dans le cadre d'un nouveau contrat (378€/trim., 22 trimestres).

Les membres du Conseil réservent leur réponse : d'autres propositions doivent être recherchées ; la clause de résiliation du contrat actuel est également à examiner.

8. Acquisition d'un défibrillateur

Madame le Maire a participé à une réunion d'information et de sensibilisation organisée par l'hôpital de Blaye. Convaincue de la nécessité d'une telle acquisition, elle invite Messieurs MIGLIORINI et MICHEL à fournir les éclairages utiles aux membres du Conseil.

Monsieur MIGLIORINI présente un défibrillateur automatique : appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. L'analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Des électrodes sont placées sur la peau du patient. En fonction du diagnostic, la machine peut délivrer un choc électrique, ou défibrillation, susceptible de provoquer une réanimation. La défibrillation précoce devrait augmenter fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire (35% de succès attendus).

Monsieur MICHEL souligne que l'objectif d'un tel équipement est de gagner du temps en attendant les services d'urgence (appel urgent du 15), le massage cardiaque restant indispensable en attendant la mise en marche du défibrillateur. Il fournit une proposition de

prix pour un appareil placé à l'extérieur, facilement accessible : 1 841€ TTC. Des subventions peuvent être obtenues.

Une discussion s'engage sur les modalités d'accès : malgré les risques de vandalisme, une implantation externe est préconisée. Une formation offerte gratuitement par l'hôpital est jugée nécessaire.

Le Conseil accepte à l'unanimité (13 voix pour) l'achat d'un défibrillateur automatique externe.

9. Acquisition d'une nouvelle cuve à gasoil non routier (GNR)

Madame le Maire rappelle que le GNR est un nouveau carburant destiné à un usage professionnel, pour réduire l'impact des émissions polluantes des moteurs sur l'environnement, notamment avec une diminution substantielle de la teneur en soufre par rapport au fioul couramment utilisé. L'utilisation du GNR est autorisée depuis le 1er janvier 2011 et obligatoire à partir du 1er mai 2011, sauf pour les tracteurs agricoles (mise en conformité au 1er novembre 2011). Pour stocker ce nouveau carburant, l'achat d'une nouvelle cuve (1500 l) est indispensable. L'entreprise DSB Rural Expert de Berson en propose une à 550€ HT ; 795€ HT avec accessoires.

Monsieur ODIN observe que la cuve proposée n'a pas de bac de rétention mais est à double paroi et qu'une alimentation électrique est nécessaire à son installation.

Le Conseil accepte à l'unanimité (13 voix pour) l'achat de cette cuve.

10. Décision modificative budgétaire

Monsieur BERNARD précise les conditions budgétaires dans lesquelles les achats décidés au préalable pourront être réalisés.

La cuve pourra être financée grâce aux crédits prévus pour les achats d'équipement des services techniques (achats d'une perceuse et d'un perforateur réalisés, la tronçonneuse et la cuve restant à acheter avec 2200€ disponibles).

Concernant le financement du site internet, une DMB sera nécessaire : prélèvement de 1100€ sur le chapitre 020 (dépenses imprévues) et affectation au chapitre 021 (services administratifs). Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité (13 voix pour).

11. Acceptation d'un chèque

Monsieur Bernard informe le Conseil de l'acceptation par Madame le Maire d'un chèque de 3774,45€ : ce chèque émis par la SMACL (société mutuelle d'assurance des collectivités locales) permet de rembourser des salaires d'un agent en congé de maladie.

12. Point sur les travaux

• Château d'eau

Monsieur Bernard rappelle que les antennes de l'entreprise Bouygues ont été déposées : l'entreprise n'en avait plus l'utilité. La mairie a perçu le dernier loyer annuel (14 223€) : cette recette n'existera plus désormais. Il ajoute que, les engins n'ayant plus à s'approcher de la base du château d'eau, une clôture doit être posée d'urgence pour prévenir les risques d'accident en cas de chute de matériaux.

Monsieur Odin indique que ces travaux ont été programmés plusieurs fois sans succès, un seul agent ayant à accomplir pendant l'été l'ensemble des tâches périodiques et obligatoires.

Le Conseil suggère de les confier à une petite entreprise locale ; en attendant, une signalisation du risque est indispensable.

• Travaux complémentaires à la « forge »

Monsieur Bernard signale que, suite à une demande des utilisateurs, le point d'eau prévu pour les gros lavages sera placé à l'intérieur ; cette modification occasionne une dépense supplémentaire de 1500€ environ.

- **Pause du nouveau chauffe-eau pour la cuisine et les sanitaires de la salle polyvalente**

Intervention de l'entreprise Guillet mardi 12 juillet.

- **Travaux réalisés par les agents depuis le dernier Conseil**

Monsieur ODIN présente la liste des principaux travaux réalisés à l'aide du document joint.

13. Schéma départemental de la coopération intercommunale

Madame le Maire rappelle que la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales poursuit le triple objectif d'achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale. En application de cette loi, Monsieur le Préfet de la Gironde a présenté son projet de schéma départemental les 14 et 29 avril derniers lors de la mise en place de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Le Conseil doit aujourd'hui émettre un avis sur chacune des propositions qui le concerne. Sur la base de l'ensemble des avis ainsi émis par les collectivités locales, la CDCI pourra s'exprimer, amender les premières propositions, les valider avec voix délibérative lorsqu'une majorité des deux tiers pourra être dégagée ; Monsieur le Préfet tranchera dans tous les autres cas.

- **Proposition de fusion des cinq communautés de communes du pays**

Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le texte motivant la proposition d'amendement suivante :

« L'ensemble du territoire étant couvert en intercommunalités de taille pertinente (plus de 5000 habitants), il apparaît cohérent de conserver les cinq CDC. »

- **Proposition d'intégration du syndicat intercommunal d'électricité du Blayais (SIEB) dans un syndicat plus large**

Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le texte motivant l'avis suivant :

« Avis défavorable au projet tel que proposé par Monsieur le Préfet ; demande de maintien du SIEB afin de pérenniser un service public de l'électricité de proximité et de qualité. »

- **Proposition de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement**

Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le texte motivant l'amendement suivant :

« Les quatre syndicats travaillent en concertation, une réflexion sur l'évolution des compétences est amorcée. Il n'est pas possible d'envisager une fusion immédiate puisque les quatre structures n'ont pas les mêmes compétences et disposent de modes de gestion différents. »

Par ailleurs, le Conseil affirme son attachement à la régie municipale d'assainissement collectif grâce à laquelle de nombreux investissements ont été réalisés.

- **Proposition d'intégration du SIAR du canton de Blaye au sein d'une communauté de communes résultant de la fusion des cinq CDC actuelles de Haute Gironde**

Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le texte motivant l'amendement suivant :

« Fusion du SI bassin versant du Moron et du SIAR du canton de Blaye. Pour le SI bassin versant de la Livenne, reprise de la compétence hydraulique par la Communauté de Communes de l'Estuaire »

- **Eventuelle dissolution du syndicat des lycées de Blaye**

Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le texte motivant l'amendement suivant :

« *Maintien du syndicat actuel* »

- **Dissolution du syndicat du collège de Blaye**

Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le texte motivant l'amendement suivant :

« *Maintien du syndicat actuel* »

14. Questions diverses

- **Investissements retardés**

Monsieur BERNARD rappelle que la pluparts des investissements inscrits au budget en 2011 ne pourront être réalisés que si les subventions demandées sont obtenues. Or les demandes de subventions au Conseil général ne seront pas examinées avant l'automne ; d'autre part, l'aide du FISAC pour le local commercial n'a pas encore été notifiée. Dans ces conditions, les travaux sur les voies communales, l'équipement informatique à l'école, les modifications du système de chauffage au restaurant scolaire et les travaux dans l'ancien logement de fonction de la Poste ne peuvent être engagés.

A propos des travaux de revêtement rue Chardonnet, Monsieur Pontacq s'interroge sur la qualité du réseau d'eau potable : des tranchées ne devront-elles pas être réalisées avant la mise en place du nouveau revêtement ?

- **Camion communal hors service**

Monsieur ODIN rappelle que le camion est actuellement immobilisé et que la recherche des pièces nécessaires à sa réparation est restée vaine hormis une piste au Québec. Une proposition de reprise et de vente d'un autre camion d'occasion a été faite pour un coût global de 9000€.

Le Conseil réserve sa réponse et souhaite qu'une réflexion globale soit engagée sur les équipements des services techniques communaux.

- **Repas de quartier**

Plusieurs repas de quartier ont été organisés au cours de la dernière période. Les participants, nombreux, ont apprécié ces initiatives et ont manifesté leurs souhaits de reconduction en 2012.

- **Observations de Monsieur RIVIERE**

- Demande d'un dispositif rendant impossible le déversement de déchets sur le terrain communal, chemin du Cassard. Monsieur ODIN trouvera une solution avec les services techniques.
- Traitement du trottoir à l'angle de la rue Chardonnet et de la route de l'Estuaire. Madame le Maire répond que l'affaire est suivie.
- Proposition d'une limitation de vitesse à 30Km/h sur la route de l'Estuaire, jusqu'au niveau de l'école. A examiner en commission voirie-urbanisme.

La séance est levée à 1 heures 10, le mardi 12.